
**Notes pour l'allocution du ministre délégué
aux Affaires aux Affaires autochtones
monsieur Geoffrey Kelley**

**À l'occasion du Forum autochtone sur la gestion des ressources
naturelles et du territoire**

**Montréal
Hôtel Inter-Continental
6 octobre 2005**

(La version lue prévaut.)

(INTRODUCTION)

Mesdames et Messieurs les chefs autochtones,

Mesdames et Messieurs des différentes régions du Québec,

**Mesdames et Messieurs des milieux économiques et
gouvernementaux**

Distingués participants,

C'est pour moi un grand plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour discuter du développement des ressources naturelles et du territoire en milieu autochtone. Au printemps dernier, j'ai participé à une autre conférence organisée par Insight Information. À ce moment, je venais tout juste d'être nommé ministre. Je crois que plusieurs d'entre vous étaient présents. Je me souviens d'avoir parlé de la foresterie comme d'un enjeu majeur en matière autochtone.

Je dois vous dire qu'avec les dossiers qui ont fait la manchette cet été, j'ai passé beaucoup de temps, au cours des derniers mois, à travailler sur des questions concernant la foresterie. Pour un député de la circonscription électorale de Jacques-Cartier, une banlieue ouest de l'île de Montréal, le domaine de la foresterie nécessite tout un apprentissage.

De façon générale, les ressources naturelles et le territoire sont des secteurs d'activité essentiels au développement du Québec parce qu'ils représentent l'un des maillons essentiels de la création de richesse. Pourquoi vous parler de création de la richesse? Parce que c'est une réalité quotidienne pour chacun de nous. Plus on en crée, plus on peut améliorer les services et les infrastructures dans le domaine des arts, de la culture, de la santé, de l'éducation, et même des routes! Mais, pour créer de la richesse, il n'y a pas de recette miracle, nous devons attirer de l'argent neuf, soit par la prospection d'investissements étrangers, comme celle qui a donné lieu à la récente mission en Chine du premier ministre, mission à laquelle participait d'ailleurs le chef de Pessamit, monsieur Raphaël Picard; soit par l'augmentation des exportations. En ce sens, les ressources naturelles jouent un rôle de premier plan.

La création de la richesse va nous aider à financer nos services gouvernementaux de demain, mais il faut aussi miser sur la concertation. Autrement dit, si nous voulons améliorer les soins de santé, il faut travailler en concertation avec les médecins et les infirmières. Si nous voulons que nos enfants aient une meilleure

éducation ou, pour reprendre un thème d'actualité, de meilleurs services de protection de la jeunesse, alors il faut qu'il y ait, d'une part, concertation avec les professeurs et les commissions scolaires et, d'autre part, concertation avec les divers intervenants sociaux.

La création de la richesse interpelle tous les acteurs de la société civile. Toutefois, la clé de voûte réside dans notre capacité de nous concerter. Ce constat peut paraître simple, mais c'est la base de l'évolution de toute société.

Si nous voulons développer le territoire de façon harmonieuse et durable, cela passe aussi par la concertation avec les Autochtones. C'est ça le défi. Que nous parlions de participation réelle, de consultation, d'accommodement, ou d'harmonisation, le défi reste le même. C'est dans cette perspective que je veux aborder le sujet qui nous intéresse.

AFFAIRES AUTOCHTONES ET RESSOURCES NATURELLES : OÙ EN SOMMES-NOUS?

Dans une lettre qui a été publiée dans un certain nombre de quotidiens en juillet dernier, j'ai mentionné que nous en étions à une période charnière de nos relations. Je m'explique. Au cours des derniers mois, certains événements ont marqué de façon particulière les affaires autochtones au Québec. Plus précisément, les récents dossiers soulevés sur la place publique, dont celui de l'île René-Levasseur, ravivent les discussions sur les enjeux actuels en matière autochtone. À la lumière des développements survenus sur les plans juridique, économique et social, force est de constater que nous vivons une période de transition en ce qui concerne nos relations avec les Autochtones.

Je crois que le développement du Québec – qui se fait avec les Autochtones – s'inscrit suivant une vision qui tient compte des quinze principes reconnus par l'Assemblée nationale, dont le droit à l'autonomie au sein du Québec, le droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier, le droit à sa culture, à sa langue, à ses traditions, pour ne nommer que ceux-là. Pour y arriver, et ce n'est pas un secret, nous devons

d'abord et avant tout privilégier la négociation dans un esprit d'ouverture.

C'est de cette manière, je crois, que nous pourrions assurer non seulement un avenir meilleur aux jeunes Autochtones, mais un avenir avec un grand A. Comme je le répète souvent, et vous le savez, ces jeunes de moins de trente ans représentent près de 68 % de la population autochtone. Des données de ce genre sont citées régulièrement, car elles témoignent d'une réalité tangible. Les jeunes ont besoin d'avoir en main tous les outils et les moyens nécessaires à leur accomplissement. L'éducation, la formation et la création d'emplois sont essentielles pour inspirer la génération montante.

Les questions liées aux ressources naturelles et au territoire doivent justement nous permettre de renforcer notre partenariat afin de créer des conditions favorables au développement des jeunes et des communautés.

Bien que les tribunaux aient contribué à clarifier les droits des uns et des autres, il n'en demeure pas moins que les recours juridiques sont longs et coûteux. Cependant, il arrive que des

jugements nous invitent à nous asseoir à une même table pour négocier. Sur cela, vous connaissez ma position. Je demeure convaincu qu'il est de loin préférable de s'entendre plutôt que de demander aux tribunaux de trancher.

ARRÊTS HAÏDA ET TAKU RIVER : QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER?

Je vous ai parlé, il y a quelques minutes, du défi que représente le développement concerté. Les arrêts Haïda et Taku River nous indiquent comment le relever, tout en améliorant nos pratiques.

Il faut savoir qu'en matière de consultation des Autochtones, nous avons déjà mis sur pied certains mécanismes. Comme le mentionnait monsieur René Boudreault, expert des questions autochtones, dans un article publié le 9 juillet dernier dans la Presse, et je cite : « le gouvernement du Québec consulte déjà les Premières Nations concernant le Plan d'affectation des terres publiques, les Plans régionaux de développement des terres publiques, les sentiers de quads, les Plans généraux d'aménagement forestier et les unités d'aménagement forestier ».
Fin de la citation.

Nous avons même été précurseurs, dans l'arrêt Haïda et Taku River de la Cour suprême, de l'élaboration du modèle de participation réelle que l'on trouve dans l'Approche commune. Comme vous pouvez le constater, nous sommes loin de partir de zéro.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les jugements des tribunaux nous fournissent un cadre afin d'orienter notre action. À partir de là, et je le répète, nous devons déterminer comment nous allons nous inscrire dans ce cadre. Mais je pense qu'il est essentiel d'aller plus loin. Nous devons non seulement travailler ensemble pour définir notre action, mais nous devons aussi innover en l'adaptant à nos besoins.

Ainsi, notre gouvernement s'est non seulement engagé à améliorer ses façons de faire, il souhaite aussi y arriver avec la participation utile et nécessaire de ses partenaires autochtones, en s'inspirant d'exemples qui existent au Québec et ailleurs.

En matière de ressources naturelles et de territoire, il est important de s'assurer que, dorénavant, dans l'attribution des permis de toute nature et dans l'octroi des différentes autorisations, tous y trouvent leur compte.

PARTICIPATION ET DÉVELOPPEMENT DES AUTOCHTONES : COMMENT ATTEINDRE NOS OBJECTIFS?

Pour relever le défi de développer le Québec dans la concertation, nous devons faire converger nos efforts. Nous devons dès maintenant encourager cette concertation, qui nous interpelle tous! Pour atteindre cet objectif, nous misons sur quatre domaines d'intervention prioritaires, soit :

- le soutien aux partenariats régionaux;**
- la tenue du Forum des Premières Nations;**
- la poursuite des négociations et, enfin,**
- la mise sur pied d'une politique de consultation.**

Le gouvernement veut d'abord encourager l'établissement de partenariats en région. C'est primordial! De plus en plus, les décideurs régionaux et les gens d'affaires travailleront de concert avec les Autochtones. Un des exemples qui témoignent de ce fait est la réalisation du barrage hydroélectrique sur la rivière Toulousteuc mis en service en août dernier par le premier ministre, monsieur Jean Charest. Ce projet se fera dans le respect des Autochtones, du développement durable et de la création de la richesse.

Sur ce chapitre, mentionnons que des ententes de partenariat ont été conclues avec la communauté de Pessamit et que 10 % de la main-d'œuvre sera autochtone. Dans le secteur des pêches, près de 50 % du contingent des captures de pétoncles provient des Innus de la Côte-Nord. D'autres exemples aussi probants sont l'aluminerie Alouette, où une bonne partie de la main-d'œuvre est autochtone, et la centrale hydroélectrique d'Eastmain, où, en septembre 2005, sur 2 000 emplois, 500 sont occupés par des Cris.

Il y a aussi un changement dans la qualité de nos relations sur le plan régional. Il n'y a pas si longtemps, il appartenait aux municipalités et aux communautés de vivre selon les termes que leur imposaient les ententes conclues. Aujourd'hui, les milieux régionaux, autochtones et allochtones, doivent tenir compte les uns des autres pour travailler ensemble. Ces milieux sont les véritables artisans de la paix sociale et les piliers du développement économique.

À cet égard, il faut saluer l'initiative de l'Union des municipalités du Québec qui a mis sur pied un caucus sectoriel des municipalités voisines des Premières Nations. Je trouve

particulièrement intéressant l'objectif du caucus qui est de faire des municipalités les partenaires du développement des communautés autochtones et de favoriser une meilleure cohabitation avec ces dernières. .

Afin de faciliter ces partenariats, il nous faut de bons outils. À cet égard, la phase 1 du Fonds de développement pour les Autochtones a donné des résultats très positifs. Près de 500 projets autochtones ont vu le jour grâce à ce programme. Plus de 1 500 emplois ont été créés ou consolidés, et la majorité de ces emplois sont occupés par des jeunes. Nous parlons donc ici d'un véritable levier économique, car chaque dollar investi par le Fonds a généré 2,6 dollars provenant d'autres sources de financement.

Parmi tous les emplois créés ou consolidés, il y en a plusieurs qui proviennent du domaine de la foresterie. Je peux mentionner que plus de 3,7M \$ ont été investis dans 16 projets forestiers gérés par des Autochtones. À titre d'exemple, je veux souligner celui des membres de la communauté Micmac de Listuguj, dont certains vivent aujourd'hui des revenus provenant des activités

forestières. Globalement, les effets positifs et structurants de ce fonds ne sont plus à prouver:

La deuxième intervention, c'est le Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, prévu en 2006. Ce sera pour nous tous une formidable occasion de faire valoir nos priorités pour l'avenir. Le premier ministre compte sur cet exercice unique pour démontrer notre capacité à travailler ensemble.

À cet égard, il juge nécessaire d'engager l'ensemble de la société civile dans la solution des défis auxquels font face les Premières Nations du Québec. Il est essentiel que le monde des affaires, le monde syndical, les réseaux scolaires et de la santé contribuent sainement au développement social et économique des communautés autochtones. Il nous faut donc donner suite à l'engagement ferme pris de part et d'autre lors du Forum des générations.

Dans la même lignée, je veux souligner qu'en novembre prochain, une délégation québécoise à laquelle participera le premier ministre, mon collègue, monsieur Benoit Pelletier, et moi-même

se rendra à Kelowna, en Colombie-Britannique, afin de participer à une conférence des premiers ministres portant sur les affaires autochtones. Il y sera notamment question d'éducation, de logement et de santé. Ce sera l'occasion pour le Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour faire avancer davantage les dossiers en matière autochtone au Québec.

Vous ne serez pas surpris si je vous dis que la troisième intervention prioritaire repose sur la poursuite des négociations. Plusieurs chantiers sont ouverts. Nous espérons pouvoir annoncer prochainement le nom du négociateur du Québec dans le dossier de l'Approche commune. À ce sujet, je tiens à rappeler qu'il y a un fort consensus avec plusieurs chefs et les autres acteurs régionaux pour continuer les discussions. Dans les autres communautés, mentionnons la participation de messieurs John Ciaccia et Clifford Lincoln à Lac-Barrière. Dans ce cas, nous sommes sur la bonne voie, car nous sommes assis à la même table.

La dernière intervention, et non la moindre, est l'instauration d'une politique de consultation gouvernementale des Autochtones. Les arrêts Haida et Taku River, ainsi que les

situations liées notamment à l'exploitation des ressources naturelles, nous obligent à développer un cadre de référence afin de respecter les principes indiqués par la Cour suprême, soit ceux de la consultation et de l'accommodement.

Ainsi, le Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador, élaboré par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador pour le compte de l'APNQL, en juin 2003, et mis à jour en juin 2005, représentera un document de référence incontournable. Je crois comprendre qu'une dernière version est en préparation et devrait nous parvenir sous peu.

De plus, l'expérience des autres provinces pourra s'ajouter à notre réflexion. En août, j'ai rencontré le ministre responsable des relations autochtones de la Colombie-Britannique, monsieur Tom Christensen, qui m'a expliqué comment sa province s'était dotée d'une politique de consultation. J'ai également eu l'occasion de discuter de cette question avec les ministres de l'Alberta, madame Pearl Calahasen, et du Manitoba, monsieur Oscar Iathlin, ainsi que de Terre-Neuve-et-Labrador, monsieur Tom Rideout. D'autres provinces, incluant le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, sont

également en train de développer leur propre politique de consultation.

En juin dernier, le Conseil des ministres du Québec m'a confié le mandat de développer notre politique et de lui soumettre un document d'ici quelques mois. Déjà, le Secrétariat aux affaires autochtones a entrepris des travaux préparatoires et y a associé les principaux ministères concernés afin de bien cerner les pratiques existantes.

Pour inspirer ce groupe de travail, je procéderai bientôt à la nomination d'un président qui aura le mandat de consulter les Autochtones sur le projet de politique proposé. Il ou elle aura le devoir de consulter les représentants des Premières Nations, y inclus l'APNQL, les leaders des communautés et d'autres spécialistes du domaine, avant de déposer une proposition au gouvernement, au printemps 2006.

Le gouvernement du Québec est non seulement conscient de l'importance d'une telle politique, mais aussi de sa nécessité. Le gouvernement croit que c'est de cette façon que nous pourrions développer ensemble le territoire de manière durable et créer de

la richesse, en fonction de la responsabilisation de chacune des parties.

Ce que nous voulons, c'est établir un cadre qui précise la portée de la consultation, le moment et le délai où elle se réalisera ainsi que les intervenants engagés dans le processus de consultation. Nous voulons un mécanisme efficace et assez flexible qui prenne en considération les préoccupations des Autochtones et qui harmonise les pratiques de chacun au besoin. C'est un virage d'une grande importance que nous voulons effectuer, et votre participation à cet égard est essentielle.

CONCLUSION

Les quatre domaines d'intervention que je vous ai présentés seront aussi nos priorités d'action pour la prochaine année. Que ce soit pour le soutien de partenariats régionaux, la tenue du Forum des Premières Nations, la poursuite des négociations ou l'instauration d'une politique de consultation, nous avons le devoir de tout mettre en oeuvre pour faire grandir notre relation. Nous avons aussi le devoir d'établir les conditions favorables à l'épanouissement des jeunes, et particulièrement des jeunes Autochtones.

Comme je vous l'ai dit au début de mon allocution, les ressources et le territoire sont un secteur d'activité névralgique pour l'économie du Québec et les communautés autochtones. Il ne faut cependant pas oublier tout ce qui concerne le développement durable. Je sais que c'est un sujet important pour les Premières Nations et les Inuits. Le gouvernement du Québec en est conscient.

Avec des outils comme le Plan de développement durable déposé par mon collègue, monsieur Thomas Mulcair, en 2004, tout

comme la stratégie de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador; nous pouvons concilier le développement économique, le respect des pratiques traditionnelles et le respect de l'environnement. D'ailleurs, les connaissances et l'expertise des Autochtones en la matière nous seront fort utiles. Nous pouvons jumeler le savoir ancestral et l'innovation pour nous permettre de trouver des solutions qui intègrent les principes du développement durable.

En terminant, un dernier mot sur le Forum des Premières Nations, qui aura lieu en 2006. L'aspect du développement social sera très important lors de cet incontournable rassemblement. Il nous faut multiplier les occasions d'échanger des idées sur cette question. Nous avons l'obligation, comme société, de mettre en œuvre des solutions pour rehausser et améliorer les conditions de vie au sein des communautés. Ainsi, plus nous en parlerons, plus nous échangerons nos idées, meilleures seront nos actions pour assurer l'avenir des prochaines générations.

Merci!